

Direction
Office fédéral de la santé publique
Anne Lévy
Schwarzenburgstrasse 157

3003 Berne

Aarau, le 1er février 2022

Certificat COVID obligatoire pour les bibliothèques

Madame Lévy,

Depuis l'introduction du certificat COVID obligatoire pour les bibliothèques publiques de Suisse, Bibliosuisse, qui représente les intérêts nationaux des bibliothèques et des structures d'information, a constamment appelé ses membres à contribuer à la lutte contre la pandémie. L'association avait conscience que la crise actuelle ne pourrait être surmontée qu'en assumant une responsabilité commune. Nous nous sommes ainsi largement impliqués dans la discussion controversée et avons toujours mis un point d'honneur à ne pas simplifier les conditions de la situation.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, nous avons toujours fait preuve d'une nette acceptation, après avoir procédé à une pesée des différents droits fondamentaux du côté des décideuses et décideurs.

Au nom de l'intérêt de nos membres, nous aimerions néanmoins savoir si l'obligation de certificat pour les bibliothèques publiques est encore vraiment justifiée. Avec les contrôles permanents à l'entrée, nous constatons désormais une aggravation massive des inégalités. Cette évolution est en totale contradiction avec le Code d'éthique de notre branche, dont l'article 1 déclare : « Afin de promouvoir l'intégration et de combattre l'exclusion, les bibliothécaires s'assurent de la prestation de services équitables sans aucune discrimination et du droit de toute personne à accéder à l'information. »

Actuellement, certains groupes de personnes ne peuvent plus être atteints par les bibliothèques. Globalement, les bibliothèques publiques enregistrent un net recul de la fréquentation.

Elles ne sont plus en mesure d'assumer pleinement leur mandat différencié de structures de la vie publique ouvertes, accessibles à toutes et tous et inclusives. Malheureusement, les bibliothèques sont ainsi privées pour le moment de leur statut de lieux d'accueil vivants et sûrs, jouant un rôle majeur dans la société.

Outre la fonction culturelle, politique et sociale des bibliothèques publiques, ces dernières ont aussi une fonction de formation substantielle avec les domaines d'activités de la promotion de la lecture, du soutien aux compétences en matière d'information ou de l'apport en informations sur la formation initiale et continue professionnelle. Des efforts considérables ont été faits pour maintenir l'offre de formation durant toute la pandémie. Les bibliothèques publiques sont des actrices fondamentales dans le domaine de la formation informelle. Leur importance systémique n'a jamais été aussi évidente que dans la situation actuelle.

Il nous tient grandement à cœur que les bibliothèques de tous types soient prises en compte dans le contexte de la pandémie.

Nous invitons donc vivement à repenser la situation du certificat COVID obligatoire pour les bibliothèques publiques au plus vite. L'association Bibliosuisse estime qu'il est impératif de réexaminer la pertinence des mesures.

Nous vous remercions du soin consacré à l'examen de notre demande et vous prions d'agréer, Madame Lévy, nos salutations les meilleures.



Hans Ambühl
Président de Bibliosuisse



Heike Ehrlicher
Directrice de Bibliosuisse

Copie

Direction de l'Office fédéral de la culture, Carine Bachmann